



## DESRIPTIF TYPE



### Revêtement de sol PVC acoustique U2s P3 en lés 4, 3 et 2 m

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC hétérogène acoustique certifié QB UPEC. A+ en lés de 2 m de large, classé U2s P3 E2/3 C2 de type Novibat 2s3.

Composé d'une structure de mousse alvéolaire renforcée d'un voile de verre, il associera une haute résistance au poinçonnement rémanent de < 0,15 mm et une efficacité acoustique  $\Delta Lw = 18dB$ . Cette performance satisfait aux critères de la certification NF HABITAT. Il sera doté d'une couche d'usure transparente 0,35 mm, groupe T d'abrasion. Il bénéficiera d'une protection de surface OVERCLEAN pour faciliter l'entretien et d'un classement R10 pour prévenir les risques de glissance (selon la norme DIN 51130).

Il bénéficiera d'une protection de surface OVERCLEAN qui facilitera l'entretien. Le produit bénéficiera d'une garantie de 7 ans et pourra obtenir une extension jusqu'à 6 ans supplémentaire <sup>(1)</sup> (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant).

Les chutes de pose <sup>(2)</sup> pourront être recyclées via le programme de recyclage TOURNESOL.

Le choix des coloris se portera sur une gamme standard comportant un minimum de 15 références.

## MODE DE POSE & ENTRETIEN

### Mode de pose

#### Pose collée :

Mise en œuvre et type de colle (type 522 eurosafe tack) suivant préconisations du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.12. En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l'entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu'implique le classement E. E1 : joints traités à froid ou soudés à chaud sur support bois E2 : joints traités à froid ou soudés à chaud sur support béton E3 : joints traités à froid ou soudés à chaud + remontée en plinthes ou étanchéité en rives. Dans le cas d'une pose de terre-plein, l'entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti-humidité selon les prescriptions du DTU 53.12. Une plinthe PVC semi-rigide (hauteur de 60 mm ou 80 mm) assortie au coloris peut être ajoutée en complément de finition.

### Entretien

L'entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant. La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

## DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

- FDES conforme à la norme NF P01-010 (à fournir)
- Taux d'émission de TVOC < 100 $\mu$ g/m<sup>3</sup>, classe A+ (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire)
- Produit exempt de toute substance sujette à restriction (formaldéhyde, pentachlorophénol, métaux lourds, CMR 1A et 1B) ; conforme au règlement européen REACH <sup>(3)</sup>
- Composé de 50 % de matières provenant de ressources naturelles
- Recyclable à 100 % <sup>(2)</sup>

Traitement OVERCLEAN  
• Évite la métallisation pendant toute la durée de vie du produit  
• Réduit les coûts et facilite l'entretien

Couche d'usure  
• Protection du décor  
• Longévité du revêtement  
• Aspect mat

Couche alvéolaire de décor imprimé + Couche compacte avec armature en voile de verre  
• Résistance au poinçonnement

Semelle alvéolaire  
• Efficacité acoustique certifiée  
• Confort et sonorité à la marche  
Classe A

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dénomination commerciale	<b>Novibat 2s3</b>
Certificat NF UPEC	<b>n°311-008.2</b>
Efficacité acoustique au bruit de choc certifiée	<b><math>\Delta Lw = 18dB</math></b>
Épaisseur totale	<b>3 mm</b>
Couche d'usure	<b>0,35 mm</b>
Masse surfacique totale	<b>2 350 g/m<sup>2</sup></b>
Groupe d'abrasion	<b>T</b>
Poinçonnement rémanent	<b>&lt; 0,15 mm (exigence de la norme <math>\leq 0,20</math> mm)</b>
Réaction au feu	<b>Bfl-s1* - 2010 - Efectis-R0544</b>
Classification selon NF EN 651 (ISO 11 638)	<b>23 - 31</b>

\* Satisfait à la réglementation M3

(1) L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral ou de la mise en place d'un système Nuway selon trafic (voir conditions sur [www.forbo-flooring.fr](http://www.forbo-flooring.fr)). (2) Hors cadre amiante. (3) Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre de règlement REACH.